DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

PROCES-VERBAL DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRATENTOUR

SÉANCE DU 17 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 17 janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal de GRATENTOUR, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick DELPECH, Maire.

<u>PRÉSENTS</u>: MM. AGOSTI. BACALERIE. CAMBOU. DELPECH. GUITARD. LENORMAND. MANHES. ROUSSEL. SAURIN. VERDELET. VILA. Mmes CHAY. DEMAISON. DUCHAYNE. ESTEVEZ. FORT-POUJOL. MARGUERES. MICHAUD. NEVETON-SANTAELLA. POUJADE. RAYNAL. RAYNAUD.

<u>ABSENTS ET EXCUSES</u>: Mme CANTALOUBE (pouvoir M. VERDELET). M. DA COSTA (pouvoir M. AGOSTI). M. DAUMONT (pouvoir M. SAURIN). Mme CASTAING. M. ZEPHIR.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. AGOSTI.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Débat d'orientation budgétaire $-1^{\text{ère}}$ partie.
- 2/ Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget.
- 3/ Modification du tableau des effectifs.
- 4/ Questions diverses.

NOMBRE DE VOTANTS							
EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS					
27	22	25					
DATE DE CONVOCATION							
J	11 janvier 2023						
DATE D'AFFICHAGE							
	l 1 janvier 2023						

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire tient ensuite quelques propos liminaires sur les points suivants :

- compte-rendu sur les derniers développements de l'affaire judiciaire entamée par Monsieur CAMPOS;
- pénalités de la CAF : les pénalités sur l'absence de facturation sur l'interclasse (ALAE) de midi devrait être finalement supprimées ;
- compte rendu sur les derniers mouvements du personnel, et notamment sur l'arrivée, à compter du 6 mars prochain, de Monsieur Joffrey Manessier, le nouveau Directeur des Services Techniques.

1/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – 1ère PARTIE – DELIBERATIONS N° 2023/01

Aperçu du compte administratif 2022

Le projet de compte administratif, non encore définitif à l'heure où est rédigée cette note, montre les chiffres suivants :

Budget fonctionnement							
Dépense	s		Recette	es	227 527,83		
Chapitre	BP 2022	Prévision CA	Chapitre	BP 2022	Prévision CA		
002 : Restes de l'exercice précédent	And the second second	17	002 : Restes de l'exercice précédent	227 527,83	227 527,83		
011 : Charges à caractère général	1 005 336,00	975 206,24	013 : Atténuations de charges	138 000,00	174 974,42		
012 : Charges de personnel	2 704 419,56	2 740 111,32	042 : Opérations d'ordre entre sections	386,00	386,00		
014 : Atténuations de produits	38 956,65	34 421,34	70 : Produit des services	483 780,00	442 269,99		
042 : Opérations d'ordre entre sections			73 : Impôts et taxes	2 924 347,23	2 979 174,25		
022 : Dépenses imprévues de fonctionnement			74 : Dotations et participations	923 317,00	1 026 605,97		
023 : Virements à investissement	321 451,08	THE SALES	75 : Autres produits de gestion courante	50 000,00	33 881,16		
65 : Autres charges de gestion courante	460 730,85	461 183,62	76 : Produits financiers	10,00	10,31		
66 : Charges financières	53 757,58	54 591,45	77 : Produits exceptionnels	•	583 140,53		
67 : Charges exceptionnelles	5 138,00	563 765,00	Total budgétaire :	4 747 368,06	5 467 970,46		
68 : Amortissement des immobilisations	157 578,34	157 578,34					
Total budgétaire :	4 747 368,06	4 986 857,31	Excédent de l	'année sans report :	253 585,32		
			Excédent / Défici	t à reporter en 2023 :	481 113,15		
Budget investissement							
Dépense	s	1	Recette				
Chapitre	BP 2022	Prévision CA	A Chapitre BP 2022		Prévision CA		
001 : Solde d'exécution reporté			001 : Solde d'exécution reporté	17 053.38	17 053.38		
020 : Dépenses imprévues d'investissement	79 366.33						
041 Opérations patrimoniales	386,00	386,00	024 : Produit des cessions				
10 : Dotations fonds divers (remboursement)		1 429,00	040 : Opérations d'ordre entre sections	211 555,55	356 424 36		
16 : Remboursement d'emprûnts	219 758,47	219 751,08	041 : Opération patrimoniales		000 12 1/00		
19 : Différé sur réalisation d'immobilisations	210 100,41	210101,00	10 : Dotations fonds divers et réserves	1 007 866 89	719 449 92		
20-21-23 : Immobilisations	2 052 507,45	1 612 634,29	Dont FCTVA				
27 : Autres immobilisations financières	2 032 301,43	220 000,00	Dont Taxe d'Aménagement et PUP				
Total budgétaire :	2 352 018,25	2 054 200,37	Dont 1068				
Total budgetaile :	2 332 010,23	2 034 200,37					
			13 : Subventions d'investissement	507 068,55	248 875,19		
D			16 : Emprunts et dettes assimilées		222 252 24		
Dette en capital au 1er janvier 2021 :	2 759 969,60		21 : Terrain nus		206 650,64		
Dette en capital au 1er janvier 2022 :	2 564 218,52		27 : Autres immobilisations financières				
Chiffres hors rente viagère de M. Pascal (1 218 542	,46 € de capital)		28 : Amortissement des immobilisations	157 578,34	157 578,34		
			Total budgétaire :	2 352 018,24	1 706 031,83		
Calcul de l'épargne nette prévisionnelle :	Sans excédent ant.	Avec excédent ant.	Excédent de l'a	- 365 221,92			
Epargne de gestion :	446 379,58	673 907,41 €	Excédent / Défic	it à reporter en 2023 :	- 348 168,54		
Epargne brute :	391 788,13	619 315,96 €		•	-		
Epargne nette :	172 037,05	399 564,88 €					

Ses résultats se montrent très satisfaisants en fonctionnement, avec un résultat positif de l'année de près de 253 000 € s'ajoutant aux 227 527 € d'excédents antérieurs, permettant de commencer l'année 2023 avec un excédent cumulé de l'ordre de 481 000 €.

Cet excédent vient d'une combinaison de bonnes nouvelles par rapport aux montants initialement budgétisés. En recettes, nous avons notamment bénéficié d'un montant très important de la taxe additionnelle aux droits de mutation (+ 50 000 €), d'une revalorisation des dotations Toulouse-Métropole (+12 000 €) et de la dotation inflation de l'Etat (+ 38 500 €). En dépenses, les mesures d'économie d'énergie de l'extinction de l'éclairage public se sont traduites par des dépenses moindres qu'anticipé (- 23 000 €). Ce résultat est très intéressant car il dégage une épargne nette significative de l'ordre de 172 000 €, témoignant d'une amélioration continue des marges financières de la commune.

En investissement, le budget accuse un déficit de l'ordre de 365 000 €, qui, atténué des 17 053 € d'excédents antérieur, sera ramené à environ 348 000 € à reporter en dépenses sur le BP 2023.

Ce déficit est principalement dû à deux subventions qui n'ont pas pu être encaissées en 2022, à savoir le financement CAF pour le Relais assistantes maternelles 133 000 € et la DETR pour l'extension de la Mairie (84 000 €). Nous avons réalisé en dépenses 1 612 634.29 € d'opérations d'investissement, se répartissant comme suit :

- 676 321.93 € pour l'achèvement de la 2ème tranche des travaux de la salle festive,
- 353 504.77 € pour l'annexe de la Mairie,
- 250 062.76 € pour le relais assistantes maternelles,
- 60 110.47 € de réalisations sur la zone du stade,
- 37 125.00 € d'effacement de réseaux.
- 36 610.41 € d'équipement des services techniques,
- 32 151.99 € de travaux divers sur le groupe scolaire Saquer,
- 30 919.48 € pour le cadre de vie,
- 135 827.48 € d'opérations diverses, toutes inférieures à 30 000 €.

Perspectives budgétaires 2023

Un brouillon de budget 2023 fait apparaître les tendances suivantes, sous réserves de choix politiques à décider par le conseil municipal.

En fonctionnement:

Budget fonctionnement						
Dépense	es	Rece	cettes			
Chapitre	CA 2022 estimé	Prévision BP	Prévision BP Chapitre CA 2022 estimé Prév			
002 : Restes de l'exercice précédent			002 : Restes de l'exercice précédent	227 527,83	132 944,61	
011 : Charges à caractère général	975 206	1 188 926,50	013 : Atténuations de charges	174 974,42	150 000,00	
012 : Charges de personnel	2 740 111	2 872 881,18	042 : Opérations d'ordre entre sections	386,00	386,00	
014 : Atténuations de produits	34 421	32 000,00	70 : Produit des services	442 269,99	486 633,49	
042 : Opérations d'ordre entre sections			73 : Impôts et taxes	2 979 174,25	3 061 817,89	
022 : Dépenses imprévues de fonctionnement			74 : Dotations et participations	1 026 605,97	1 082 936,27	
023 : Virements à investissement		162 206,13	75 : Autres produits de gestion courante	33 881,16	50 000,00	
65 : Autres charges de gestion courante	461 184	465 500,00	76 : Produits financiers	10,31	10,31	
66 : Charges financières	54 591	65 004,00	77 : Produits exceptionnels	583 140,53	•	
67 : Charges exceptionnelles	563 765	8 210,76	Total budgétaire :	5 467 970,46	4 964 728,57	
68 : Amortissement des immobilisations	157 578	170 000,00				
Total budgétaire :	4 986 857,31	4 964 728,57				

L'année 2023 va être marquée par une inflation importante (estimée à 5 % dans ce projet) et une hausse sans précédent de la facture d'électricité, qui même avec les mesures gouvernementales va faire plus que doubler la note et réduire à néant notre épargne nette (- 15 000 € dans ce projet). Le détail des chapitres est le suivant :

En dépenses :

- Charges générales (011) : On évalue leur montant à 1 188 926 € (+21 %!).
- o Le coût de l'électricité passe de 157 000 € à **296 000** € selon un premier calcul provisoire, n'ayant pas encore le nouveau contrat notifié par le SDEHG.
- o Le cout du gaz passe de 47 000 à **67 000 €**.
- o Le coût de la nourriture passe de 207 000 à 216 923 €, suite à une augmentation de 4 % consentie à notre fournisseur et une augmentation minime de 0.7 % de nos effectifs.
- o Les 580 000 € de dépenses diverses de nos charges générales sont augmentées d'une inflation estimée à 5 %, soit 609 000 €.
- Charges de personnel (012): leur montant passe à 2 872 881 € en comptant le salaire du directeur des services techniques, et une hausse prévisionnelle de 4.2 % du point d'indice.

- Autres charges de gestion courante (chapitre 65) : maintenues au niveau précédent, ce qui suppose de ne pas augmenter les associations à l'exception de la crèche dont le montant de l'aide doit contractuellement être monté de l'inflation.
- Charges financières (66): Augmentation consécutive à la hausse des taux d'intérêts, ayant une répercussion sur nos emprunts à taux variable.

En recettes:

- Restes de l'exercice précédent (002) : 132 944.61 € inscrits, car 348 168.54 € sont affectés au compte 1068 pour combler le déficit d'investissement.
- Produits des services (70): Le produit est majoré d'une hausse de 5%, égale au montant de l'inflation, dans cette hypothèse. Elle tient compte également d'une hausse des recettes avec la location pour 50 semaines de la salle B de la salle festive (au tarif faisant une moyenne entre les 250 € du tarif gratentourois et 400 € pour les extérieurs), et 4 locations de la salle A à 1500 €.
- Impôts et taxes (73): Leur produit tient compte d'une hausse des bases fiscales de 7.1 %, sans prévoir d'augmentation du taux communal. Les reversements de Toulouse-Métropole sont pour leur part connus.
- **Dotations et participations (74).** Leur montant n'est pas connu pour l'instant. Le prévisionnel table sur une hausse de 5% (inflation) avec un surcroît du fait de l'augmentation de la population communale, passée de 4465 à 4583 habitants.

Ce budget de fonctionnement s'équilibre à 4 964 000 € environ et ne dégage que 162 000 € d'excédents basculés vers le budget d'investissement.

En investissement:

Budget investissement							
Dépense	es		Recet	Recettes			
Chapitre	CA 2022 estimé	Prévision BP	Chapitre	CA 2022 estimé	Prévision BP		
001 : Solde d'exécution reporté		348 168,54	001 : Solde d'exécution reporté 17 053,38				
020 : Dépenses imprévues d'investissement			021 : Virement de section fonctionnement		162 206,13		
041 Opérations patrimoniales	386,00	386,00	024 : Produit des cessions		370 000,00		
10 : Dotations fonds divers (remboursement)	1 429,00		040 : Opérations d'ordre entre sections	356 424,36			
16 : Remboursement d'emprûnts	219 751,08	215 045,17	041 : Opération patrimoniales				
19 : Différé sur réalisation d'immobilisations			10 : Dotations fonds divers et réserves	719 449,92	736 419,76		
20-21-23 : Immobilisations	1 612 634,29	1 224 856,75	Dont FCTVA	167 384,37	202 251,22		
27 : Autres immobilisations financières	220 000,00		Dont Taxe d'Aménagement et PUP	135 765,00	186 000,00		
Total budgétaire :	2 054 200,37	1 788 456,46	Dont 1068	416 300.55	348 168,54		
			13 : Subventions d'investissement	248 875,19	580 371,00		
			16 : Emprunts et dettes assimilées				
Dette en capital au 1er janvier 2023 :	2 564 218,52		21 : Terrain nus	206 650,64			
Dette en capital au 1er janvier 2024 :	2 373 173,35		27 : Autres immobilisations financières				
Chiffres hors rente viagère de M. Pascal (1 124 542,46 €	de capital)		28 : Amortissement des immobilisations	157 578,34	170 000,00		
			Total budgétaire :	1 706 031,83	2 018 996,89		
Calcul de l'épargne nette prévisionnelle :	Sans excédent ant.	Avec excédent ant.	Excédent de	l'année sans report :			
Epargne de gestion :	264 265,52	397 210,13 €		Excédent / Déficit :			
Epargne brute :	199 261,52	332 206,13 €					
Epargne nette :	- 15 783,65	117 160,96 €	Disponible	pour investissement :	230 540,43		

Dépenses:

Le principal chapitre, à savoir celui des immobilisations, est fixé à 1 224 000 € et correspond aux choix suivants :

- 271 740 € de restes à réaliser, sur l'annexe Mairie, la salle festive et le RAM.
- 485 562.75 € qui correspond au coût complet de la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM), comprenant le coût de l'acquisition du terrain (193 035.15 €) et des travaux.

- 317 554.56 € pour les travaux de rénovation de l'hôtel de ville, selon le bilan financier réalisé par notre maître d'œuvre.
- 50 000 € d'honoraires de maîtrise d'œuvre sont prévus pour l'extension de l'école Pesquet, et 100 000 pour la rénovation de l'école maternelle Saquer.
- Le reste des « petites opérations » n'est pas inscrit et conditionné à l'état des recettes.

Recettes:

- Produit des cessions (024): 370 000 € sont inscrits à ce chapitre, correspondant au solde de la vente à Novillis (Alma 2, 220 000 €) et la vente du local Arrizari et l'ancien club Quitterie dont le montant n'est pas connu à l'heure actuelle, dans l'attente de l'évaluation de France-Domaines. Une hypothèse de 150 000 € a été retenue.
- Subventions d'investissement (13) : 580 371 € sont inscrits, correspondant à :
- o 291 751 € de restes à réaliser (Annexe Mairie CD 31 et DETR, RAM CAF).
- o 30 000 € de supplément de subvention Annexe Mairie CD 31.
- o 64 440 € de subvention Maison Assistantes Maternelles CD 31.
- o 43 680 € de subvention Maison Assistantes Maternelles CAF.
- o 70 500 € de subvention Hôtel de de ville CD 31.
- o 80 000 € de subvention Ecole maternelle Saquer DETR.

La différence entre les recettes 2 018 000 € environ et les dépenses 1 788 000 € laisse apparaître un excédent de 230 000 € qui peut être utilisé pour financer l'ensemble des petits investissements du budget 2023.

Après débat, à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- prend acte des informations données par le Maire et des préconisations de la commission des finances,
- décide du principe de réaliser en 2023 les investissements majeurs de la maison d'assistantes maternelles et des travaux sur l'Hôtel de Ville (façades et travaux intérieurs),
- décide de ne pas recourir à l'emprunt,
- demande au Maire de préparer un budget 2023 en ce sens.

2/ <u>AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE</u> VOTE DU BUDGET- 1^{ère} PARTIE - DELIBERATIONS N° 2023/02

Comme chaque année, il est nécessaire d'autoriser le mandatement de certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget, conformément à l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, qui prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Les opérations à financer sont les suivantes :

- opération 2216 (réfection de l'école maternelle M. Saquer): Seuls 6 500 € avaient été budgétisés sur cette opération en 2022, et sont reportés en restes à réaliser. Il est proposé d'y affecter un crédit provisoire de 20 000 € supplémentaires qui permettra d'honorer les premières factures de l'équipe de maitrise d'œuvre qui se met à l'ouvrage dès à présent,
- opération 2112 (Relais Assistantes Maternelles): Il est nécessaire de prévoir un crédit de 32 000 € pour honorer les dernières factures de cette opération, qui n'a pas pu être budgétisée l'année dernière en ayant une connaissance précise de son coût,
- opération 2303 (centre de loisirs) pour l'achat d'un nouveau copieur d'un montant de 3 094 €, en remplacement de l'ancien datant de plus de 10 années.

Leur montant cumulé (55 094 €) est très largement inférieur à 25 % des crédits ouvert à l'exercice précédent

(2 0252 507 €). En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à mandater ces dépenses.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal autorise son maire à mandater les dépenses relatives aux opérations précitées.

4/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – RECRUTEMENT D'UN EMPLOI PERMANENT AU GRADE DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE A TEMPS COMPLET- 1^{ère} PARTIE – DELIBERATIONS N° 2023/03

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le dernier tableau des effectifs de la commune de Gratentour en date du 18 octobre 2022, Considérant que dans le cadre du recrutement d'un directeur des services techniques, au cours du mois de mars 2023, il est nécessaire de créer un emploi permanent au grade de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet,

Après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

DECIDE, à l'unanimité des présents, de modifier le tableau des effectifs selon les termes suivants :

	ECHE INDIC		NOMBRE			POURVUS 01/2023		
EMPLOIS (désignés par le grade)	Indices		D'EMPLOIS		ılaires giaires	non titulaires		total
	1er échelon	dernier échelon	CREES	TC	TNC	TC	TNC	
Emploi Fonctionnel								
Directeur Général des Services	485	832	1	1				1
Filière Administrative								*
Attaché principal	593	1015	1	1				1
Attaché	444	821	2	2		_		2 1
Rédacteur	372	597	2	1				1
Adjoint Adminis ppal 1ère cl	388	558	1	1				1
Adjoint Adminis ppal 2e cl	368	486	6	4				4
Adjoint Administratif	367	432	6	4			1(**)	5
Filière Technique Ingénieur	444	821	1	0				0
Technicien principal 1ère								
classe	446	707	1	0				0
Agent de maîtrise principal	390	597	4	4				4
Adjoint technique principal								
2ème classe	368	486	5	5				5
Adjoint technique	367	432	17	14	1	1(*)		16
Filière Police Chef de service police municipale Principal 1ère classe	446	707	1	1				1
Chef de service police municipale	372	597	1	0				0
Chef de police	385	586	1	0				0
Brigadier-chef principal	390	597	2	2			-	2
Filière Sociale ATSEM principal 1ère classe ATSEM principal 2ème classe	388	558 486	1 4	0				0
Filière Sportive Educateur sportif principal	389	638	2	2				2
2ème classe Opérateur qualifié	368	486	1	1				1
Filière Animation Animateur principal 1ère classe	446	707 597	1	1 0				1 0
Animateur Adjoint d'animation ppal 1ère classe Adjoint d'animation ppal	372 388	558	1	1				1
2ème classe Adjoint d'animation ppai Adjoint d'animation	368 367	486 432	5 20	3 16		1(*)	2 (**)	3 19
TOTAL GENERAL			88	67	1	2	3	73

^(*) Non Titulaires TC: DONT UN AGENT EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE
(**) Non Titulaires TNC: 2 agents 20h/semaine; 1 agent 17h50/semaine

4/ QUESTIONS DIVERSES

a) Décision modificative n° 2 du budget « café municipal » - Délibération n° 2023/04

Monsieur le Maire propose les virements de crédits suivants sur le budget 2022 « café municipal » :

31230	COMMUNE DE GRATENTOUR	
Code INSEE	BUDGET CAFE MUNICIPAL	DM n°1 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM 01 CAFE MUNICIPAL

Déclaration	Dépen	ises (1)	Recettes (1)		
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
FONCTIONNEMENT					
D-672 : Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement	0.00 €	2 171.97 €	0.00 €	0.00 €	
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	2 171.97 €	0.00 €	0.00 €	
R-707 : Ventes de marchandises	0.00€	0.00 €	0.00 €	2 171.97 €	
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 171.97 €	
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	2 171.97 €	0.00€	2 171.97 €	
Total Général		2 171.97 €		2 171.97 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- > ACCEPTE la décision modificative telle que présentée ci-dessus.
- b) Demande de subvention d'aide à la diffusion auprès de la Région Occitanie Délibération n° 2023/05

Monsieur le Maire fait part de la proposition du service culturel d'organiser prochainement un spectacle monté par Monsieur Rémi Thiénot intitulé « Le Magistorien », un spectacle de magie interactif adapté aux jeunes enfants.

Le coût de cette prestation étant de 1 300 € HT, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter une subvention de 40 % de ce prix auprès de la Région Occitanie, et ce au titre de l'aide à la diffusion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, sollicite auprès de la Région Occitanie une subvention au titre d'aide à la diffusion du spectacle précité et autorise son Maire à ratifier tout document correspondant.

- FIN DE LA SEANCE -

Patrick DELPECH

Le Main

MAIRIE DE GRATENTOUR

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2023

Etat (Approuvée/Ajournée/Rejetée)	Approuvée	Approuvée	Approuvée		Approuvée	Approuvée
objet	Débat d'orientation budgétaire – 1 êre partie	Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget	Modification du tableau des effectifs - Recrutement d'un emploi permanent au grade	de technicien principal de 1 ^{ere} classe à temps complet	Décision modificative n° 2 du « café municipal »	Demande de subvention d'aide à la diffusion auprès de la Région Occitanie »
Date d'examen de la délibération	17/01/2023	17/01/2023	17/01/2023		17/01/2023	17/01/2023
N° des délibérations	2023/01	2023/02	2023/03		2023/04	2023/05

Fait à Gratentour, le 18 janvier 2023.

